



FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE THÈSE SOUTENUE (ABES)

Version UNC 08.2014

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Selon les guides et recommandations de l'



Visibilité des informations demandées

Les informations demandées sur ce bordereau sont destinées, à l'exception de l'adresse du doctorant, au référencement de la thèse dans le catalogue collectif du Sudoc qui constitue officiellement le répertoire national des thèses françaises : <http://www.sudoc.abes.fr>.

Les informations contenues dans le catalogue Sudoc sont désormais en grande partie accessibles sur le web (notamment via le moteur de recherche des thèses de doctorat françaises : <http://www.theses.fr>). Cette visibilité est liée à la politique d'exposition des données menée par les bibliothèques : les moteurs de recherche peuvent désormais, grâce à l'identifiant pérenne attribué à chaque notice de document, plus systématiquement indexer, donc afficher, des informations qui n'étaient auparavant visibles que par une recherche effectuée dans un catalogue.

Droit d'accès et de rectification

Le Sudoc contient des informations relatives aux personnes physiques qui constituent un fichier d'informations nominatives soumises à un traitement informatisé.

La notice décrivant le doctorant est créée à des fins d'indexation afin de permettre aux lecteurs de retrouver les ouvrages ou articles de celui-ci en effectuant des recherches par nom d'auteur. Elle permet également aux professionnels des bibliothèques de signaler correctement les œuvres en les attribuant au bon auteur. Ce type de notice est dite d'autorité : elle a pour objectif de décrire de manière univoque le nom d'auteur dans le catalogue. Le Sudoc a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL en 2000.

Chaque doctorant dispose donc d'un droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés concernant ses données personnelles. Ce droit d'accès et de rectification concerne les informations contenues aux pages 3 et 4 de ce formulaire et peut s'exercer auprès de l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur :

par courrier à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, 227, avenue du Professeur Jean-Louis Viala, CS 84308, 34193 Montpellier cedex 5

ou par le guichet d'assistance de l'ABES : <https://stp.abes.fr/node/3?origine=thesesFr>, domaine « demande de rectification des données personnelles ».

Dépôt et diffusion de la thèse

Le dépôt de la thèse est une obligation réglementaire tandis que la diffusion du texte intégral de la thèse n'est pas systématique.

Les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat sont régies par l'arrêté du 7 août 2006.

Voir l'arrêté :: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000635069>

Dans le cadre de sa mission de dépôt légal des thèses de l'Université de la Nouvelle Calédonie, la Bibliothèque universitaire souhaite contribuer à la reconnaissance des thèses de doctorat de l'UNC et de leurs auteurs et pour ce faire entend favoriser leur diffusion sur Internet.

Par cette démarche, la Bibliothèque entend faciliter l'accès au savoir, stimuler les contacts et les échanges entre les scientifiques et tous les membres des communautés universitaires et de recherche, et contribuer à la renommée des chercheurs de l'UNC.

La possibilité de diffusion électronique en accès libre sur Internet est offerte aux docteurs ayant soutenu leur thèse et obtenu l'autorisation de diffusion par le jury, et après que toutes les corrections demandées ont été effectuées.

En tant qu'œuvre de l'esprit, la thèse est également régie par le droit d'auteur.

Voir le code de la propriété intellectuelle : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414>

Par défaut, les autorisations de diffusion sont renseignées par le doctorant dans ce bordereau lors de la procédure de dépôt.

L'autorisation de diffusion accordée n'est pas exclusive et l'auteur de la thèse conserve toute liberté de publier ou de diffuser son travail sous quelque autre forme que ce soit et sous sa propre responsabilité, par exemple chez un éditeur commercial ou sur une plateforme de publications ouvertes (type HAL, ...).

Établissement de soutenance : Université de la Nouvelle-Calédonie
École doctorale : École doctorale du Pacifique (ED469)

A REMPLIR PAR LE DOCTORANT : 1^{ère} lettre en majuscule, le reste en minuscule

1. Auteur

Nom de naissance :

Prénom (s) :

Nom d'usage :

Nom figurant sur la publication, si différent des deux précédents :

Date de naissance (Format JJMMAAAA) :

Nationalité :

2. Coordonnées de l'auteur

N° et rue :

Boite postale ou complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse électronique institutionnelle :

Adresse électronique personnelle :

3. Date de soutenance : JOUR (JJ) MOIS (MM) ANNÉE (AAAA)

4. Directeur de thèse

Nom :

Prénom (s) :

Nom du Laboratoire :

Université :

Spécialité/discipline :

5. Indications bibliographiques

Titre de la thèse (tel qu'il figure sur la page de titre) :

Transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux

Langue du titre de la thèse (tel qu'il figure sur la page de titre) :

Titre de thèse en Anglais : transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux.

Résumé de la thèse en Français

Chaque cadre doit contenir un résumé de 1700 caractères maximum, espaces compris. En cas de dépassement, la coupure sera automatique.

Le doctorant adresse son texte sous forme électronique selon les recommandations de la bibliothèque.

Résumé de la thèse en Anglais

Chaque cadre doit contenir un résumé de 1700 caractères maximum, espaces compris. En cas de dépassement, la coupure sera automatique.

Le doctorant adresse son texte sous forme électronique selon les recommandations de la bibliothèque.

Nombre de volumes :
Nombre total de pages de la version imprimée :
Discipline de la thèse :
Proposition de mots clés (en français) :

1	5
2	6
3	7
4	8

Proposition de mots clés (en anglais) :

1	5
2	6
3	7
4	8

5. Autorisations données par l'auteur ¹

OUI, J'autorise la Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle Calédonie à diffuser sur Internet une version électronique de ma thèse et à en déposer une copie auprès des instances publiques nationales en charge de l'archivage et de la diffusion des thèses électroniques, dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisins

Je certifie que la version électronique remise en vue de la diffusion est conforme à la version officielle de mon travail, approuvée par le jury de thèse, et que toutes les corrections requises ont été dûment effectuées.

Je demeure seul(e) responsable, conformément à toutes les dispositions légales applicables en la matière, du contenu de ma thèse, notamment quant aux citations ou autres utilisations d'œuvres de tiers.

J'ai été informé-e de ce que :

- La présente autorisation ne modifie en rien les droits d'auteur qui demeurent en main des ayants droits légaux.
- Elle est révoquée à tout moment sur ma demande écrite, adressée à la Bibliothèque, pour une durée déterminée ou indéterminée.
- La Bibliothèque avisera le directeur/la directrice de la thèse de la présente autorisation de diffusion.
- Les frais relatifs à la diffusion de la thèse sur les réseaux par la Bibliothèque sont à sa charge.
- Aucune rémunération n'est due à l'auteur de la thèse au regard des autorisations de diffusion accordées.
- La Bibliothèque se réserve le droit de retirer la thèse de son site web pour toutes raisons administratives.

NON : dans ce cas préciser obligatoirement

- Je n'autorise pas la diffusion du texte intégral de ma thèse sur Internet**
- Je n'autorise pas la diffusion du texte intégral de ma thèse sous forme de microfiches²**

Date et signature de l'auteur

¹ Le dépôt de la thèse implique, sauf mention contraire, sa communication par le service qui la conserve.

² Une microfiche peut être réalisée à des fins de conservation par l'ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses). Pour plus d'informations sur l'ANRT, voir : <http://www.diffusiontheses.fr/>

À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE, au vu du PV de soutenance

Etablissement(s) de soutenance :

Confidentialité prononcée par le Président de l'établissement

Le président de l'établissement peut prononcer la confidentialité de tout ou partie des informations contenues dans la thèse

- NON**
 OUI : thèse confidentielle
JUSQU'EN (préciser obligatoirement)

Corrections : une possibilité uniquement

- Pas de corrections demandées**
 Thèse corrigée dans le délai de 3 mois après la soutenance
 Thèse non corrigée dans le délai de 3 mois après la soutenance

Remise des documents sous forme de fichiers :

- envoi par e-mail, date**
 dépôt sur serveur, date
 dépôt sur support (USB, CD, DVD, ...), date

**Après vérification,
date et visa de l'Administration de l'École doctorale**

**Date de transmission à la BUNC bibliotheque@univ-nc.nc
de la thèse reçue et du formulaire**

A REMPLIR PAR LA BIBLIOTHEQUE
ILN : 053 - RCR : 987352102

Numéro National de Thèse : NCAL

année de soutenance, NCAL, numéro séquentiel d'enregistrement

PPN SUDOC :

url : www.theses.fr/

Date et visa de la bibliothèque